

N° 2895/ CAC

Objet :

Relevés versements 20%  
à la Caisse du Pays.-



Monsieur le Résident,

Suite à votre n° 3004/C.P. du 15/10/51, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce couvert, les relevés des versements de 20% à la Caisse du Pays pour le 1°, 2° et 3° trimestre 1951.-

Notre versement de 102.595,15 frs. du 9/10/51, se décompose comme suit :

Versement 3e trimestre : 139.684,95 frs.  
(Voir relevé en annexe).

Supplément à verser suivant votre n° 3004/C.P. + 4.736,20 "  
-----  
144.421,15 Frs

Salaire Candidats-Chefs 1° et 2° trimestre à déduire : 23.680,- "  
Suivant votre n° 3004/C.P. -----  
120.741,15 Frs

Tribunal du Territoire :  
Excédent des dépenses sur les recettes :  
1er trimestre = 10.476,- Frs.  
2e trimestre = 6.670,- "  
-----  
18.146,- Frs.

Total versé = 102.895,15 Frs  
=====

Pour l'Administrateur de Territoire,  
Le Comptable CAC, STRIJBOS;A.,

A Monsieur le Résident du Ruanda,

à

K I G A L I.



2e trimestre

20 % recettes - sur 1.374.931 274.986,20

Tribunal de Territoire

Recettes 10.220,-  
Dépenses: 17.890,-  
-----

7.670,-

Remboursements des indigènes  
pour maisons salubres :

5.126,-

Salaire candidats & chefs  
Rachat droits politiques 20 % néant.

13.680,-

-----  
21.350,-

-----  
280.112,20

Total versé 2e trimestre. 258.762,20  
=====

3e trimestre  
-----

20 % recettes sur 752.217,45 Frs 150.443,45

Tribunal de Territoire :  
-----

Recettes : 9.490,-  
Dépenses : 18.323,-  
-----

8.833,-

Remboursement des verse-  
ments Maisons salubres :

.3.354,50

Salaire Candidats-Chefs  
Rachat droits politiques 20 % néant.

5.280,-  
-----

14.113,-  
=====

153.797,95

Total à verser : 139.684,95  
=====